



ENVIRONMENT

Foundation Charter of the Regional Environmental Center for
Central and Eastern Europe

Done at Budapest, September 5, 1990

Signed by Canada September 5, 1990

In force for Canada September 5, 1990

ENVIRONNEMENT

Charte de fondation du Centre régional de l'environnement pour
l'Europe centrale et l'Europe de l'Est

Faite à Budapest le 5 septembre 1990

Signée par le Canada le 5 septembre 1990

En vigueur pour le Canada le 5 septembre 1990



CANADA

TREATY SERIES 1990 No. 25 RECUEIL DES TRAITÉS

ENVIRONMENT

Foundation Charter of the Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe

Done at Budapest, September 5, 1990

Signed by Canada September 5, 1990

In force for Canada September 5, 1990

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

SEP 24 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

ENVIRONNEMENT

Charte de fondation du Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est

Faite à Budapest le 5 septembre 1990

Signée par le Canada le 5 septembre 1990

En vigueur pour le Canada le 5 septembre 1990

93-260-5111-1

CANADA

FOUNDATION CHARTER OF THE
REGIONAL ENVIRONMENTAL CENTER
FOR
CENTRAL AND EASTERN EUROPE

Whereas the countries of Central and Eastern Europe are faced with serious environmental problems;

Whereas solutions to these problems will require the cooperative efforts of governments, non-government organizations and citizens from throughout the region;

Whereas the President of the United States proposed in July of 1989 in a visit to Budapest, Hungary that a regional center be established to address these critical issues;

Be it resolved that the Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe is founded in Budapest, Hungary by the signatories of this Charter.

This Charter sets forth the operating structure, functions and purpose of the Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe located in Budapest, Hungary.

1. Purpose and Activities

1.1. Purpose

The Center is an independent, non-advocacy, not-for-profit organization. The Center is organized and operated exclusively for charitable, scientific or educational purposes.

Recognizing that local and regional actions are essential to resolving global environment problems, and responding to growing private and public concern for the environment in the region, the Center is established to address environmental challenges generally common to Central and Eastern Europe and the

CHARTRE DE FONDATION DU
CENTRE RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
POUR
L'EUROPE CENTRALE ET L'EUROPE DE L'EST

Attendu que les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est sont aux prises avec de sérieux problèmes environnementaux;

Attendu que la solution de ces problèmes exigera la mise en commun des efforts des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des citoyens de l'ensemble de la région;

Attendu que le président des États-Unis a proposé en juillet 1989, lors d'une visite à Budapest, en Hongrie, que soit mis en place un Centre régional afin de se pencher sur ces questions critiques;

Les signataires de la présente Charte décident de fonder à Budapest, en Hongrie, le Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est.

1. Buts et activités

1.1. Buts

Le Centre est un organisme indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il est constitué et exploité exclusivement à des fins charitables, scientifiques et éducatives.

Étant admis que la solution des problèmes environnementaux de la planète passe par l'application de mesures locales et régionales, et compte tenu des préoccupations croissantes manifestées pour l'environnement de la région dans les milieux privés et publics, le Centre est mis en place afin de se pencher sur les problèmes environnementaux communs aux pays d'Europe centrale et de l'Est et de veiller à la

preservation of nature in the region. The Center will be a source of information and assistance for citizens of the region regarding environmental problems, and will foster the capability to address critical or persistent local, national and regional problems. These purposes are best served by the active participation of non-governmental organizations (NGOs - business and non-profit organizations) in the organization and operation of the Center.

1.2. Activities

The Center acts as a catalyst for the support of individuals and organizations that develop or implement solutions to the environmental problems in the region. It promotes interaction and cooperation among diverse interests. The Center, being an impartial body, shall not participate in or intervene in any political campaign on behalf of (or in opposition to) any candidate for public office. Without prejudicing the legal authority of national governments or of international organizations, the Center may engage in, support and encourage activities in the following key areas:

1.2.1. Data Collection and Dissemination

- provide access to established environmental information data bases (e.g., the International Registry of Potentially Toxic Chemicals (IRPTC), the Global Environmental Monitoring Systems (GEMS) network, the European Monitoring and Evaluation Programme (EMEP)); may encourage creation of new data bases, if needed;
- assist in developing local and regional monitoring capabilities;
- make environmental information available to the public.

1.2.2. Development of Institutional Capability and Outreach

- promote constructive public participation in environmental decision-making;

préservation de la nature dans la région. Le Centre constituera une source d'information et d'assistance pour les citoyens de la région relativement aux questions environnementales, et favorisera le développement des moyens voulus pour régler les problèmes critiques ou persistants d'ordre local, national et régional. Ces buts seront mieux servis par la participation active d'organisations non gouvernementales (ONG commerciales et sans but lucratif) à la constitution et à l'exploitation du Centre.

1.2 Activités

Le Centre joue un rôle de catalyseur pour ce qui est de soutenir les particuliers et les organisations qui conçoivent ou mettent en oeuvre des solutions aux problèmes environnementaux de la région. Il favorise l'interaction et la coopération entre divers intérêts. En tant qu'organisme impartial, le Centre n'apporte sa participation ou son appui à aucune campagne politique en faveur (ou à l'encontre) d'un candidat à une charge publique. Sans porter atteinte à l'autorité juridique des gouvernements nationaux et des organisations internationales, le Centre peut mener, appuyer et encourager des activités dans les domaines clés suivants :

1.2.1. Collecte et diffusion de données

- assurer l'accès à des bases de données environnementales déjà en place (par exemple, le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCT), le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) et le Programme de surveillance continue et d'évaluation en Europe (EMEP)), et encourager au besoin la constitution de nouvelles bases de données;

- aider à l'élaboration de moyens locaux et régionaux de surveillance;

- mettre les données environnementales à la disposition du public.

1.2.2. Développement des moyens d'action et contacts institutionnels

- promouvoir une participation constructive du public à la prise de décisions touchant l'environnement;

- promote inter-governmental and intersectoral communication for policy planning,
- develop environmentally sound approaches and technology transfer, particularly as nations in the region restructure their economies;
- emphasize particular areas such as waste minimization, energy conservation and pollution prevention;
- promote sound resource economics as an element of sustainable economic growth and responsible environmental management;
- analyze environmental issues and data, develop approaches to environmental regulations and standards informed by integrated management principles and economic mechanisms;
- improve capacity to study and understand environmental health effects and ability to integrate health studies and policies with environmental management approaches.

1.2.3. Education

- promote public environmental awareness and literacy;
- help integrate environmental issues into public education;
- stimulate and assist in the creation of environmental units within existing professional and other associations and organizations.

1.2.4. Clearinghouse

- serve as a clearinghouse for matching resources (e.g., assistance programs, donated equipment, exchange programs, fellowships) from a variety of sources, including local and national governments, international organizations, non-governmental groups, scientific institutes and laboratories, and monitoring stations.

- promouvoir les communications intergouvernementales et intersectorielles en vue de la planification des politiques;
- mettre au point des approches et des transferts de technologie écologiquement sains, et profiter à cette fin de la restructuration des économies de la région;
- mettre l'accent sur certains secteurs comme la réduction des déchets, la conservation de l'énergie et la prévention de la pollution;
- promouvoir une bonne utilisation des ressources afin de parvenir à une croissance économique durable et à une saine gestion de l'environnement;
- analyser des questions et des données environnementales et élaborer, quant aux règlements et normes visant l'environnement, des approches s'inspirant des principes de gestion intégrée et des mécanismes économiques;
- améliorer les moyens d'étudier et de comprendre les effets de l'environnement sur la santé ainsi que la capacité d'intégrer les études et politiques portant sur la santé aux méthodes de gestion de l'environnement.

1.2.3. Éducation

- sensibiliser le public aux questions environnementales et l'aider à mieux les comprendre;
- contribuer à intégrer les questions environnementales à l'éducation du public;
- stimuler et favoriser la création de services de l'environnement au sein d'associations et d'organismes professionnels et autres.

1.2.4 Centre d'échanges

- servir de centre d'échanges chargé de coordonner les ressources (p. ex. programmes d'aide, dons en matériel, programmes d'échanges, bourses d'études) provenant de sources diverses, notamment de gouvernements locaux et nationaux, d'organisations internationales, de groupes non gouvernementaux, d'instituts et de laboratoires scientifiques et de postes de surveillance.

1.3. Forms of Activities

In the exercise of its mandate, the Center:

- sponsors or supports seminars, workshops, exhibitions, training courses, exchanges, fellowships, etc;
- sponsors or supports studies related to environmental issues of high priority;
- supports professionals on rotational assignment to work on major Center programs or projects;
- maintains and publicizes a collection of environmental information for use of the public; and
- engages in such other forms of activities as will further its goals.

1.4. Cooperation with Governments and Organizations

The Center may develop formal or informal ties to other organizations with related interests. Participation by government agencies and non-governmental groups, international organizations, citizens groups, academia and industry representatives is encouraged.

2. Board of Trustees

2.1. General Powers

The Board possesses all the power of managers of not-for-profit organizations under Hungarian law, including the authority to acquire and dispose of property, make contracts and otherwise manage the affairs of the Center. It may appoint technical and financial advisory committees as needed.

2.2. Number, Qualification, Election and Tenure

The Center is governed by a Board of Trustees consisting of no less than ten (10) and no more than fifteen (15) members who shall serve for three-year terms. During the first term of the Board, in order to

1.3 Types d'activités

Le mandat du Centre consiste notamment à :

- organiser ou financer des séminaires, des ateliers, des expositions, des cours de formation, des échanges, des bourses d'études, etc.;
- parrainer ou financer des études portant sur des questions d'environnement prioritaires;
- seconder les professionnels affectés à des programmes ou des projets importants du Centre;
- tenir à jour et diffuser un recueil de renseignements sur l'environnement à l'usage du public;
- prendre part à d'autres activités propres à favoriser la réalisation de ses objectifs.

1.4 Coopération avec les gouvernements et les organismes

Le Centre pourra établir des liens officiels ou non officiels avec d'autres organismes ayant des intérêts connexes. Il est souhaitable qu'organismes gouvernementaux et groupes non gouvernementaux, organisations internationales, groupes de citoyens, milieux universitaires et représentants de l'industrie participent aux activités du Centre.

2. Conseil d'administration

2.1 Pouvoirs généraux

Le Conseil est investi de la totalité des pouvoirs des administrateurs des organismes sans but lucratif en vertu de la loi hongroise. Il a donc notamment l'autorité d'acquérir et d'aliéner des biens, de passer des contrats et de gérer de quelque autre manière que ce soit les affaires du Centre. Il peut nommer des comités consultatifs techniques et financiers selon qu'il convient.

2.2 Composition, compétences, élections et durée des mandats

Le Centre est dirigé par un Conseil d'administration qui compte entre dix (10) et quinze (15) membres nommés pour une période de trois ans. Pendant le premier mandat du Conseil,

achieve staggered termination dates of terms of office, one third of the members shall have a one-year term, and one third shall have a two-year term. At the first meeting of each year the Board shall appoint members to fill vacancies created by the expiration of terms. Members may serve two consecutive terms. A majority of members in office is required to appoint new members, or to re-appoint incumbent members. Membership should be broadly representative, including environmental experts, government officials and political figures, business leaders and representatives of foundations and environmental and other non-governmental organizations.

2.3. Meetings

The Board shall meet at least twice a year at a time and place determined by the Board.

2.4. Quorum

A majority of members in office shall constitute a quorum for the transaction of business.

2.5. Voting

The vote of a majority of members present at a meeting at which a quorum is present shall constitute the action of the Board. Each member shall be entitled to one vote on each matter submitted to a vote at a meeting of the members.

2.5.1. Absentee Voting

Two forms of absentee voting shall be permitted by the Charter--by mail, and by proxy voting.

2.5.1.1. Proxy Voting

If a member is unable to attend, he or she may vote by providing a written proxy to the Chairman or to other members of the Board.

un tiers des membres sera nommé pour un mandat d'un an et un autre tiers, pour deux ans afin d'échelonner les dates d'expiration des mandats. Tous les ans, à la première réunion, le Conseil nomme de nouveaux membres pour remplacer ceux dont le mandat a expiré. Les membres peuvent être nommés pour deux mandats consécutifs. La nomination des nouveaux membres ou la renomination des membres titulaires requiert la majorité des membres mandatés. Pour que des intérêts très divers soient représentés, les membres seront notamment des experts en environnement, des représentants des gouvernements, des personnalités politiques, des chefs d'entreprise et des représentants de fondations, d'organismes en environnement et d'autres groupes non gouvernementaux.

2.3 Réunions

Le Conseil tient au moins deux fois par an des réunions dont il détermine la date et le lieu.

2.4 Quorum

La majorité des membres mandatés constitue le quorum exigé pour la tenue des travaux.

2.5 Votes

Le Conseil ne peut agir qu'avec le vote de la majorité des membres présents à une réunion où le quorum est atteint. Les membres disposent d'une voix par question soumise au vote pendant leurs réunions.

2.5.1 Vote des absents

La Charte autorise les absents à voter de deux façons : par correspondance et par procuration.

2.5.1.1 Vote par procuration

Un membre dans l'impossibilité d'être présent peut voter en remettant une procuration écrite au président ou à d'autres membres du Conseil d'administration.

2.5.1.2. Voting by Mail

The Board may elect to permit voting on certain matters by mail.

2.6. Vacancies

If a member is unable to serve out his or her term, the Board shall appoint a new member to complete his or her term following procedures for appointing new members.

2.7. Salaries

Board members serve without compensation, except for travel and related expenses.

3. Advisory Council

The Board shall invite distinguished individuals, including at least one from each country of the Central and East European region, to serve on an Advisory Council. The size of the Advisory Council is not limited. Advisory Council members serve without compensation, except for travel and related expenses.

4. Officers

4.1. Chairman

The Board shall elect a Chairman by a majority of the members in office. The Chairman shall serve for a term of 2 (two) years.

4.2. Executive Director

The Board shall appoint an Executive Director to manage the day-to-day affairs of the Center in accordance with the policies of the Board.

2.5.1.2 Vote par correspondance

Le Conseil peut choisir de permettre le vote par correspondance pour certaines questions.

2.6 Vacances

Si un membre est dans l'impossibilité de mener son mandat à terme, le Conseil nomme un nouveau membre pour le reste de la durée du mandat suivant les modalités de nomination des nouveaux membres.

2.7 Traitement

Aucune indemnité n'est versée aux membres du Conseil, si ce n'est pour les frais de voyages et les dépenses connexes.

3. Conseil consultatif

Le Conseil invite des personnalités de marque, à raison d'au moins un représentant par pays de la région de l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, à siéger au Conseil consultatif. Le nombre de membres du Conseil consultatif est illimité. Les membres du Conseil consultatif ne touchent aucune indemnité, si ce n'est pour les frais de voyages et les dépenses connexes.

4. Administrateurs

4.1 Président

Le président est élu à la majorité des votes des membres mandatés. Il exerce ses fonctions à ce titre pendant deux (2) ans.

4.2 Directeur exécutif

Conformément à ses politiques, le Conseil d'administration nomme un directeur exécutif chargé de gérer les affaires courantes du Centre.

5. Records

5.1. Annual Report

The Board shall publish an annual report including a revenue and disbursement statement for the previous year.

5.2. Minutes

The Board shall keep regular minutes of proceedings.

6. Finances

6.1. Documentation regarding the financial contributions necessary to the establishment of the Center are registered at the Court of Foundations in Budapest, Hungary.

6.2. The Center's records and documents regarding the use of all funds and contributions shall be subject to the review and audit upon demand by any of the Founders' authorized representatives.

6.3. The Center may accept financial or in-kind contributions or earned income from governments, foundations, international organizations and other organizations without prejudicing its independence and impartiality.

7. Amendments

This Charter may be amended by a two-thirds majority of Board members in office provided that any amendment may be altered, amended or repealed by a two-thirds majority of all members.

8. Dissolution

Upon dissolution of the Center, its net assets shall be paid over solely to one or more organizations that

5. Documents

5.1 Rapport annuel

Le Conseil d'administration publie un rapport annuel faisant état des recettes et des dépenses de l'année précédente.

5.2 Comptes rendus

Le Conseil d'administration veille à ce que le compte rendu des délibérations soit systématiquement dressé.

6. Finances

6.1 Les documents relatifs aux contributions financières nécessaires à la création du Centre sont enregistrés à la Cour des fondations de Budapest, en Hongrie.

6.2 Les dossiers et les documents du Centre faisant état de l'utilisation des fonds et des contributions peuvent être examinés et vérifiés à la demande des représentants autorisés des fondateurs.

6.3 Le Centre peut accepter des contributions en espèces ou en nature ou des revenus de gouvernements, de fondations, d'organisations internationales et d'autres organismes sans que cela porte atteinte à son indépendance et à son impartialité.

7. Modifications

La présente Charte peut être modifiée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration, étant entendu que les modifications peuvent être changées ou abrogées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

8. Dissolution

En cas de dissolution du Centre, son actif net sera entièrement versé à un ou plusieurs organismes constitués et

are organized and operated exclusively for charitable, scientific or educational purposes.

9. Establishment Conditions

The Center will be registered as a foundation with the Court of the Capital (Budapest).

exploités exclusivement à des fins charitables,
scientifiques et éducatives.

9. Conditions de la création

Le Centre doit être enregistré comme fondation à la Cour de
la capitale (Budapest).

exploitacion exclusivamente a los fines de
 beneficencia, de educacion, de cultura o de
 otras actividades de utilidad social.
 2. Condiciones de la creacion

La ley debe ser sancionada por el Congreso de la Republica
 en el ambito de la competencia de la ley.

La ley debe ser sancionada por el Congreso de la Republica
 en el ambito de la competencia de la ley.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. E3-1990/25
ISBN 0-660-56477-7

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue E3-1990/25
ISBN 0-660-56477-7

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20073066 4

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



